

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 4 novembre 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 novembre 2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du vendredi 18 novembre 2022**

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT**

**Vente aux enchères publiques de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département.**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants,

Vu la liste des véhicules et engins proposés à la vente annexée à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des véhicules du Département, il convient de proposer à la vente les véhicules les plus anciens et polluants qui ne rentrent pas dans les critères des opérations de dons aux communes Yvelinoises,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la vente aux enchères publiques de 60 véhicules de tourisme utilitaires listés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Dit que les frais liés à l'organisation de la vente aux enchères (transport et préparation des véhicules, estimation, contrôle technique, publicité et déroulement de la vente) seront imputés forfaitairement par véhicules aux frais de vente de l'acheteur.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que le produit résultant des ventes sera imputé sur le chapitre 77, article 775 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**Séance du vendredi 18 novembre 2022****Vente aux enchères publiques de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département.**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (41) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé : Olivier Lebrun.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Fabienne Deveze à Marie-Hélène Aubert, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Jean-François Raynal à Pierre Bédier.

Affichage le : 22 novembre 2022

Transmission préfecture le : 21 novembre 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20221118-lmc1135179-DE-1-1

Du : 21 novembre 2022

Délibération exécutoire le : 22 novembre 2022